



Le naufrage des 6 et 7 septembre au large de Lampedusa

Nombre de mystères entourent encore les circonstances dans lesquelles ont été retrouvés les naufragés des 6 et 7 septembre au large de Lampedusa proche de l'îlot de Lampione. Ce rapport ne vise pas à établir les circonstances exactes des faits mais à en tracer le cadre et à définir l'enjeu politique que soulève le caractère récurrent des naufrages, morts et disparitions entre la Tunisie et l'Italie. Il a été rédigé par le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES)¹ grâce à des entretiens avec les survivants, la presse et les autorités à Lampedusa ainsi que grâce à des informations techniques recueillies en ligne. Les données ont été récoltées grâce au soutien du projet *Watch The Med*² et du réseau euro-africain *Migreurop*³.

I. Le naufrage des 6 et 7 septembre

L'ensemble de ce récit est à traiter avec précaution. Il résulte du recoupement de plusieurs témoignages qui ne sont pas toujours concordants et nous ne pouvons affirmer avec certitude aucun des faits suivants.

Entre le 5 septembre au soir et le 6 septembre très tôt le matin, une embarcation aurait quitté la région de Sfax avec entre cent et cent cinquante personnes à son bord dont trois femmes un un enfant âgé d'entre 5 et 8 ans. Le moteur serait tombé deux fois en panne avant d'être réparé trois heures après le départ par un mécanicien venu à bord d'une autre embarcation. Une quinzaine de personnes auraient alors rebroussé chemin pour rejoindre la Tunisie avec le mécanicien à bord de cette embarcation.

Le 6 septembre au matin, aux environs de 7h00 heure tunisienne, le bateau aurait été aperçu par un navire de la garde nationale tunisienne. Les gardes auraient parlé aux émigrants en leur demandant s'ils ne souhaitent pas retourner en Tunisie. D'autres témoignages soutiennent que le navire de la garde nationale les auraient simplement suivi un moment avant de rebrousser chemin. Aux alentours de 14h00 heure tunisienne, le bateau aurait croisé un bateau de pêche qui, à leur demande, leur aurait donné le cap pour Lampedusa ainsi qu'un bidon de carburant. Vers 16h00, les migrants auraient aperçu

1 Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux sera appelé infra FTDES

2 <https://watchthemed.crowdmap.com/>

3 <https://migreurop.org/>

l'îlot de Lampione – d'une superficie d'1,2Km² situé à une dizaine de miles nautiques de Lampedusa soit environ 17 kilomètres - et auraient alors décidé de mettre le cap à l'Est puis au nord en direction de Lampedusa (voir la carte ci-dessous).



Il est à noter que Lampione est une île italienne, localisée à l'intérieur de la zone de recherches et secours (SAR) italienne – à l'intérieure de laquelle l'Italie a la compétence et la responsabilité d'organiser les secours. Aussi, l'île est incluse dans la zone de 24 miles nautiques autour de Lampedusa habituellement patrouillée par la Guardia di Finanza (voir carte en annexe 1).

Peu après 16h20 heure tunisienne, le bateau aurait pris l'eau en raison d'un problème d'infiltration dans la cale. Vers 17h00 heure tunisienne et 18h00 heure italienne, un premier appel téléphonique aurait été passé au 112 (numéro d'urgence européen) pour signaler un besoin de secours imminent. Un des migrants aurait alors expliqué en italien mais de manière imprécise la position du bateau, ne sachant pas évaluer sa position. Il aurait également communiqué un numéro de téléphone sur lequel les secours pouvaient appeler les migrants. Cet appel aurait été suivi de trois ou quatre autres. Vers 17h20 heure tunisienne et 18h20 heure italienne, les passagers se seraient ensuite progressivement jetés à l'eau. Certaines personnes se seraient éloignées du bateau à la nage, d'autres seraient restées groupées à quelques mètres de l'embarcation en train de sombrer.

Les secours se seraient organisés peu après les appels téléphoniques. Une motovedette et un hélicoptère seraient partis du port de Lampedusa, la première mettant entre 15 et 20 minutes et le second environ 5 minutes pour se rendre aux alentours de Lampione. Les secours auraient patrouillé les alentours du rocher de Lampione en spirale jusqu'à 2-3 miles autour du rocher jusqu'à environ 2h00 du matin heure italienne. Ils n'auraient trouvé personne et auraient alors décidé d'élargir le champ des recherches. Ils auraient continué à chercher dans une zone allant jusqu'à 7-8 miles au Sud-Est de Lampione.

Vers 2h00 du matin heure italienne, les deux premiers survivants auraient été retrouvés en mer par un navire allemand. Tous deux étaient épuisés et n'aurait pas survécu plus longtemps dans l'eau. En effet, après tant de temps passer dans l'eau, le risque de mort par hypothermie est très important. Vers 3h30 - 3h45 du matin heure italienne, les secours seraient retournés à Lampione et y auraient trouvé des survivants, alors ramenés à Lampedusa. Parmi eux se trouvaient deux femmes, dont une enceinte et proche du terme qui a ensuite, une fois son état stabilisé, été transféré par hélicoptère à Palerme.

Vers 6h00 du matin heure italienne, un autre survivant aurait été secouru par hélicoptère et ramené à Lampedusa. Vers 11h00 du matin heure italienne, les secours italiens ont lancé un second appel à la vigilance et à l'assistance immédiate de naufragés aux environs de l'îlot de Lampione.

Les recherches auraient continué pendant plusieurs jours. Plus aucun survivant n'a été retrouvé, ni aucun reste de l'embarcation. Entre le 8 et le 18 septembre, quatre corps ont été retrouvés dans les eaux environnantes de Lampedusa. L'un d'entre eux a été formellement identifié par la mère de l'un des naufragés comme étant celui d'une Tunisienne parti le 5 septembre de Sfax. Il n'y a pas confirmation de l'identité des trois autres corps retrouvés.

Que ces faits soient réels ou supposés, ils suscitent plusieurs questions auxquelles les autorités tunisiennes et italiennes pourraient être à même de répondre afin de faire la lumière sur les faits :

- **Que s'est-il passé lors du croisement du bateau parti de Sfax par le navire de la garde nationale tunisienne ? Quel était la position de cette rencontre ? La garde nationale a-t-elle prévenu les autorités italiennes ? Si c'est le cas, quelle a été la réaction de ces dernières ?**
- **Le bateau a-t-il été repéré avant les appels de détresse par un avion, un hélicoptère ou un radar, tunisien ou européen ? Quel a été alors la décision prise le concernant ?**
- **Les migrants disent avoir fait naufrage au large de Lampione alors qu'il faisait jour (aux alentours de 18h00 heure italienne). Certains témoignages rapportent que des personnes se seraient jetées à la mer jusqu'à 18h20 alors que les secours se seraient organisés à partir de 18h00 en mettant entre 5 et 20 minutes à intervenir. Pourtant aucun naufragé n'a été retrouvé avant 2 h00 du matin, alors que les alentours de Lampione – dans un premier temps les 3-4 miles autour de l'île, puis jusqu'à 7-8 miles- ont été quadrillés par les différents navires à la recherche des naufragés. Quel est le rapport des secouristes sur ces faits ?**
- **Quelle était la position des appels au secours qui, passés depuis des téléphones portables, se trouvaient forcément dans la zone de couverture GSM (voir carte ci-jointe)? Des démarches ont-elles été entreprises afin d'obtenir ces informations ?**
- **Quelle a été la procédure d'identification et/ou de rapatriement menée par les autorités italiennes et tunisiennes concernant les cadavres retrouvés suite au naufrage ? Cette procédure est-elle systématique ?**

II. Les suites du naufrage en Tunisie

Le lundi 10 septembre le FTDES sollicite les autorités italiennes afin d'obtenir la liste des survivants qui se trouvent à Lampedusa. Plusieurs fax (voir en annexe 2) et emails sont envoyés sans réponse. Une grève générale est lancée dans la ville d'El Fahs dont est originaire une partie des naufragés, des émeutes éclatent. Des familles des victimes du naufrage se rendent devant le Ministère des Affaires étrangères afin d'obtenir des informations sur le sort de leurs proches. Dans la soirée, des initiatives de commémoration aux morts et disparus en mer sont organisées dans tout le pays. Le FTDES réitère sa demande concernant la création d'une commission d'enquête incluant des représentants des familles et des sociétés civiles italienne et tunisienne. Cela afin que les circonstances de ce naufrage ainsi que le sort des disparus soient élucidés, contrairement au traitement

qui a été fait de l'ensemble des naufrages survenus depuis 2011. Deux communiqués de presse dont un commun avec l'organisation italienne Associazione Ricreativa e Culturale Italiana (ARCI) sont rédigés (voir en annexe 3). Ces communiqués sont repris par la presse (voir la liste des articles publiés au sujet du naufrage en fin de rapport).

Le mardi 11 septembre, la radio *Mosaïque FM* diffuse une liste de survivants donnée par téléphone par un tunisien se trouvant à Lampedusa. Le même jour, le ministère des affaires étrangères tunisien publie sur son site un document des autorités italiennes (Questure d'Agrigente – qui est responsable des activités de police pour la circonscription dont fait partie Lampedusa) faisant figurer les noms et photographies de 56 personnes ayant été secourues lors des opérations de sauvetages entreprises les 6 et 7 septembre⁴. Cependant, les deux listes ne concordent pas exactement, et il se pourrait qu'elles présentent des personnes arrivées par plusieurs embarcations différentes. Il serait donc important d'obtenir de la part des autorités la procédure ayant mené à l'établissement de cette liste. Alors que nous rédigeons ce rapport, les personnes ayant survécu au naufrage se trouvent toujours au centre d'accueil de Lampedusa sans autorisation d'en sortir. Or, le centre d'accueil de Lampedusa n'étant pas un centre d'identification et d'expulsion pour étrangers, le FTDES ne peut que s'interroger sur la procédure justifiant cette privation de liberté et demander la transparence des autorités italiennes à ce sujet.

Le mercredi 12 septembre, le FTDES organise une conférence de presse, en présence d'une vingtaine de journalistes tunisiens et internationaux et de plusieurs représentants de la société civile tunisienne. Cette conférence de presse est l'occasion de revenir sur les circonstances du naufrage des 6 et 7 septembre mais aussi sur l'ensemble des naufrages, morts et disparitions dans le canal de Sicile qui ne font pas l'objet de suffisamment d'attention de la part des autorités. Lors de cette conférence, nous sommes aussi revenus sur les différents systèmes de secours et de contrôle qui pourraient permettre, du côté tunisien comme du côté italien, de fournir davantage d'informations sur les circonstances des naufrages ainsi que de les éviter. Lors de cette conférence, le FTDES a aussi réitéré sa dénonciation de la fermeture des frontières européennes sans laquelle les émigrants ne traverseraient pas la Méditerranée au péril de leur vie pour gagner les rives européennes.

4 Ibid.



Conférence de presse au FTDES le mercredi 12 septembre. Photo : Zied Ben Cheikh

Le jeudi 13 septembre, le FTDES organise une manifestation place du 14 janvier à Tunis. Cette manifestation réunit une centaine de familles de disparus ainsi que plusieurs dizaines de soutiens. Nombre de familles de personnes disparues depuis 2011 se sont rendues à cette manifestation. Parallèlement, les familles des victimes du Raïs Ali 2, dont les proches sont morts et disparus le 11 février 2011 lors de la collision de leur bateau avec un navire de la garde nationale, se mobilisent à Zarzis. La mobilisation de nombreuses familles de personnes disparues durant l'année 2011 témoigne de la gravité et du caractère récurrent des naufrages, morts et disparitions entre la Tunisie et l'Italie.



Manifestation des familles de disparus le 13 septembre. Photos : FTDES

Le 13 septembre, lors d'une réunion à Rome entre la ministre de l'intérieur italienne Mme Cancellieri et le ministre tunisien des affaires étrangères M. Abdesslem, les deux gouvernements ont décidé de réviser l'accord migratoire italo-tunisien. Il a aussi été décidé de créer une commission d'enquête composée de membres des gouvernements des deux pays afin d'enquêter sur les circonstances du naufrage des 6 et 7 septembre. La commission aurait aussi pour but d'identifier les corps retrouvés suite au naufrage du 7 septembre. La partie tunisienne a demandé la livraison de matériel sécuritaire (notamment des frégates et des véhicules 4x4) afin de contrôler les départs d'émigrants. Les discussions ont aussi évoqué une approche socioéconomique de la gestion migratoire sans qu'il n'aie été rendu public davantage de précisions.

A cette annonce, le FTDES souligne à nouveau le manque de transparence concernant les accords migratoires avec les pays européens. En effet, aucune publication précise n'est faite de ces accords, ni de concertation avec la société civile ou les élus tunisiens. Cela même alors que le sujet de la migration est un sujet fondamental sur tous les plans. Concernant une éventuelle gestion des migrations dans une approche socio-économique, le FTDES considère que la résolution des problèmes socio-économiques tunisiens doit se faire dans une approche globale (résolution de la crise de la dette, restructuration de l'économie, instauration de droits économiques et sociaux) et non à travers des accords dans lesquels les pays européens restent les acteurs principaux et la contrepartie tunisienne en reste à la limitation de l'émigration.

Concernant la livraison de matériel sécuritaire (4x4 et frégates), le FTDES considère que l'approche sécuritaire ne fera qu'augmenter les risques pris par les personnes pour émigrer (départs de nuit, contournement des patrouilles, etc.) et donc la probabilité des naufrages et pertes humaines. Par ailleurs, le traitement sécuritaire de l'émigration depuis la Tunisie, ainsi que sa pénalisation par la loi du 3 février 2004⁵ contredit la Convention Universelle des Droits de l'Homme qui établit dans son article 13.2 que « toute personne a le droit de quitter son pays y compris le sien et de revenir dans son pays ». Le FTDES ne peut donc que déplorer une telle coopération de la Tunisie avec la politique européenne de fermeture des frontières et la criminalisation de personnes dont le seul « crime » est de tenter de traverser la Méditerranée à la recherche d'une vie meilleure.

Enfin, concernant la commission d'enquête, le FTDES regrette qu'elle n'aie pour fonction que de faire la lumière sur les circonstances du naufrage des 6 et 7 septembre 2012 alors que plus de 300 familles de disparus demandent depuis plus d'un an et demi une réponse concernant le sort de leurs proches partis pour l'Italie. Nombre de personnes ont donc droit à la même attention que les naufragés des 6 et 7 septembre, et le FTDES considère qu'il s'agit là d'une question d'égalité de traitement. Aussi, le FTDES regrette que cette commission n'intègre ni de représentants des familles, ni de représentants de la société civile. En effet, le FTDES considère que cela serait une garantie de représentativité, d'impartialité et de transparence du travail de la commission.

Le 28 septembre, le FTDES organise, en partenariat avec le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH)⁶, une table ronde en présence de représentants du

5 Loi n°75-40 du 14/05/1975 relative aux passeports et aux documents de voyage telle que modifiée par la loi n°98-77 du 2/11/1998 et la loi du 03/02/2004 : Article 34 : « Pour entrer ou quitter le territoire tunisien, les voyageurs sont astreints à emprunter les postes frontaliers destinés à cet effet (...). Toute personne de nationalité tunisienne qui ne se conformera pas aux dispositions de l'alinéa précédent est passible des peines prévues à l'article 35 » ; Article 35 « Tout Tunisien qui quittera sciemment le territoire tunisien ou y entrera sans être muni d'un document de voyage officiel sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende de 30 à 120 dinars ou de l'une de ces deux peines seulement »

6 Le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme sera appelé infra REMDH

gouvernement tunisien, de la société civile tunisienne et internationale et des familles de disparus. Cette table ronde, intitulée « Le naufrage des 6 et 7 septembre à la lumière de la situation migratoire entre la Tunisie et l'Italie » s'est tenue à l'hôtel Majestic à Tunis. Elle a rassemblé plus de soixante participantes et participants, dont une grande majorité de professionnels, d'étudiants et des activistes indépendants travaillant sur le sujet de la migration. L'événement a permis au FTDES d'animer un débat sur la situation de la Tunisie au sein des systèmes de contrôle migratoires, de secours en mer et d'expulsions actifs en Méditerranée. Les questions de la situation socio-économique des émigrants et des systèmes d'enfermement et de contrôle migratoire en Tunisie et en Italie ont aussi été développées au regard des événements récents. L'ensemble de ces questions ont pu être débattues de façon précise et complète grâce à la présence d'experts tels que Lorenzo Pezzani, co-fondateur de la plateforme *Watch The Med*⁷ qui répertorie les systèmes de secours et de contrôle ainsi que les violations aux droits des migrants en Méditerranée, Alizée Dauchy, membre du réseau *Migreurop*⁸ basée à Lampedusa, Abdeljellil Bedoui, économiste et Hassan Boubakri, président du CETUMA (Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile) chercheur spécialisé dans les politiques migratoires tunisiennes. Le programme complet de cette table ronde se trouve en annexe 4 de ce rapport.



Table ronde organisée par le FTDES et le REMDH le 28 septembre 2012 à l'hôtel Majestic. Photo : Zied Ben Cheikh

Au long de l'ensemble de ces événements, et durant tout le mois de septembre 2012, la presse s'est très fortement mobilisée sur le sujet que cela soit en Tunisie, en Italie ou en France. Les exemples en sont l'article publié le 12 septembre par *La Presse de Tunisie* intitulé « Un naufrage de trop », celui publié par le magazine français *Le Point* le 14 septembre intitulé « Naufrage en Méditerranée : Les familles dénoncent l'inertie de la Tunisie et de l'Europe », ou encore l'article du 29 septembre paru en une du quotidien *Le Temps* et intitulé « Drame de Lampedusa : Les sociétés civiles tunisienne et italienne mettent la pression » (voir les premières pages de journaux en annexe 5 et 6 du rapport). La liste des articles parus autour de ce naufrage et de la mobilisation qu'il a suscité se trouve en fin de ce rapport.

⁷ Voir note n°1

⁸ Voir note n°2

Conclusions et recommandations :

Le naufrage des 6 et 7 septembre n'est donc malheureusement pas un cas isolé. Il a cependant mis en évidence l'ensemble des enjeux politiques et humains du contrôle migratoire du canal de Sicile. Il est désormais au gouvernement tunisien de prendre ses responsabilités vis à vis des familles des victimes de ce naufrage et de l'ensemble des familles de disparus présentes en Tunisie afin de leur donner une réponse claire sur le sort de leurs proches. Le FTDES considère que l'approche sécuritaire du contrôle migratoire et ses compensations en termes économiques proposées par l'Union Européenne ne peuvent continuer à être un modèle si nous souhaitons que cessent les naufrages, morts et disparitions d'émigrants. Les recommandations suivantes ont été discutées et établies avec les participants présents à la fin de la table ronde organisée par le FTDES et le REMDH le vendredi 28 septembre à l'hotel Majestic à Tunis :

- 1) Aux autorités tunisiennes la création d'une commission d'enquête mixte incluant des représentants des familles de victimes, des sociétés civiles italienne et tunisienne et des gouvernements tunisiens et italiens ainsi que des experts afin de faire la lumière sur les circonstances de ce naufrage ainsi que sur celles toutes les disparitions d'émigrants depuis 2011.
- 2) Aux autorités tunisiennes et italiennes de coopérer pour la mise en place d'une procédure systématique, précise et transparente d'identification des corps retrouvés afin de permettre une information complète aux familles qui en font la demande.
- 3) Aux autorités tunisiennes la transparence par rapport aux accords ou projets d'accords migratoires signés avec d'autres états ou organisations internationales. A ces mêmes autorités de fournir également les données nécessaires à la connaissance de la question migratoire qui seraient demandées par la société civile ou la communauté académique.
- 4) Aux autorités tunisiennes et européennes que les familles des victimes et de tous les émigrants morts ou disparus soient soutenues par le gouvernement et qu'elles puissent bénéficier d'une prise en charge psychologique.
- 5) L'arrêt de la collaboration de la Tunisie avec la politique de fermeture des frontières menée par l'Union Européenne. Cela afin que les personnes qui souhaitent émigrer puissent le faire dans des conditions sûres et régulières et non au péril de leur vie.
- 6) Aux autorités tunisiennes et européennes la transparence par rapport aux comportements des avions, hélicoptères et navires de secours ou de contrôles qui croisent des bateaux de migrants et la transmission à la société civile, à la communauté académique ou aux familles qui en font la demande, de toutes les informations qui permettraient de faire la lumière sur les circonstances des naufrages.
- 7) L'arrêt de la criminalisation et de l'enfermement des migrants en Europe et en Tunisie ainsi que l'arrêt de toutes les expulsions vers la Tunisie.
- 8) La liberté de circulation pour toutes et tous.

Articles de presse :

Presse tunisienne :

« Exclusif: Les noms des rescapés du naufrage de Lampedusa », Mosaïque FM, 11 septembre 2012, <http://www.mosaiquefm.net/index/a/ActuDetail/Element/23697-Exclusif-Les-noms-des-rescap%C3%A9s-du-naufrage-de-Lampedusa.html>

Melek Lakdar, « LAMPEDUSA Tous coupables ! », *Le Temps*, 11 septembre 2012, <http://www.letemps.com.tn/article-69645.html>

Hédia Baraket, « Un naufrage de trop », *La Presse*, 12 septembre 2012, <http://www.lapresse.tn/12092012/55187/un-naufrage-de-trop.html>

« Tunisie-Italie : Révision de l'accord bilatéral en matière de lutte contre l'émigration clandestine », *Espace Manager*, 13 septembre 2012, <http://www.espacemanager.com/politique/tunisie-italie-revision-de-l-accord-bilateral-en-matiere-de-lutte-contre-l-emigration-clandestine.html>

Sana Farhat, « Les sociétés civiles italienne et tunisienne mettent la pression », *Le Temps*, 29 septembre 2012, <http://www.letemps.com.tn/article-70219.html>

الفجرنيوز "تنشر حقائق وأسرار فاجعة "الحرقان" قبالة سواحل إيطاليا"
<http://www.alfajrnews.net/news/index.php/2012-03-13-11-01-09/7848-qq-----qq---?format=pdf>

"سيدي بوزيد على وقع فاجعة "لمبدوزا"
شبان مفقودون.. وضعيات إجتماعية مزرية.. وانتظار محير للأهالي
<http://www.assabah.com.tn/article-76087-15092012.html>

محاكمة شاب متهم في أحداث الشغب أمام وزارة الخارجية
<http://www.assabah.com.tn/article-76880.html>

#Tunisie #Tnac #Tunisia في الصميم : الحرقة - فاجعة لامبيدوزا
<http://www.echsar.com/article-8301859>

Presse italienne :

« I misteri del naufragio di Lampedusa nessuna traccia dei morti e della nave », *La Repubblica*, 9 septembre 2012, http://palermo.repubblica.it/cronaca/2012/09/09/news/sbarchi_lampedusa-42213505/

Naufragio con mistero, *Corriereimmigrazione*, 9 septembre 2012,
<http://www.corriereimmigrazione.it/ci/2012/09/naufrazio-con-mister/>

« Le immagini del naufragio a Lampedusa », ANSA, 13 septembre 2012,
http://www.ansa.it/web/notizie/videogallery/italia/2012/09/13/immagini-naufrazio-Lampedusa_7468884.html

« Sbarco con naufragio arrestati due scafisti », *La Repubblica online*, 13 septembre 2012,
http://palermo.repubblica.it/cronaca/2012/09/13/news/sbarco_con_naufragio_arrestati_due_scafisti-42461437/

« Naufragio di Lampedusa, recuperato il quarto cadavere », *Hercole.it*, 19 septembre 2012,
http://www.hercole.it/index.php?option=com_content&task=view&id=34526&Itemid=111

Presse française :

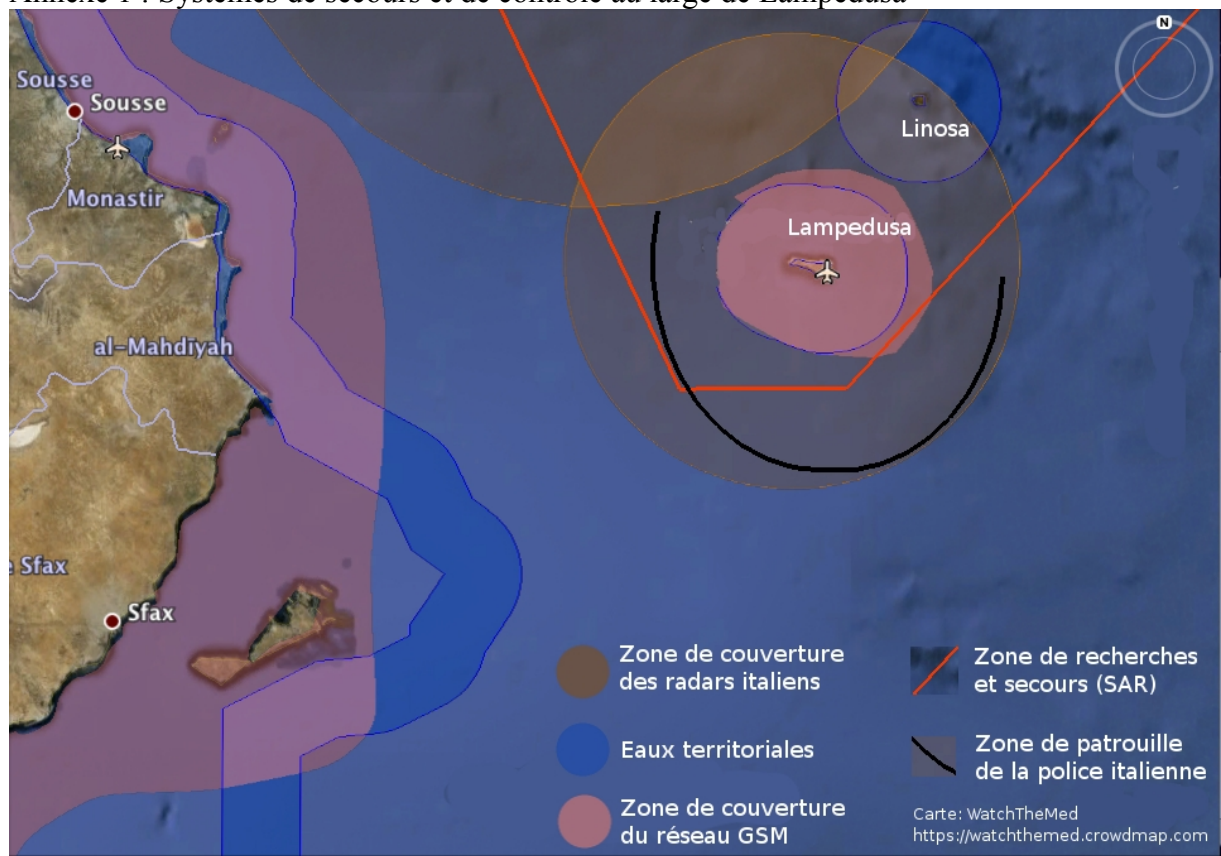
« Naufrage d'une embarcation près de Lampedusa, une centaine d'immigrants à bord », *Le Monde*, 10 septembre 2012,
http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/09/07/naufrage-d-une-embarcation-pres-de-lampedusa-une-centaine-d-immigrants-a-bord_1756951_3214.html

« Il a fallu 72 heures au gouvernement pour présenter ses condoléances aux familles des victimes et des disparus », *Radio Orient*, 11 septembre 2012,
http://www.radioorient.com/index.php?option=com_flexicontent&view=items&cid=86:revue-de-presse&id=95608:naufrage-au-large-de-lampedusa-emotion-bien-tardive

« Naufrage en Méditerranée : les familles dénoncent l'inertie de la Tunisie et de l'Europe », *Le Point.fr*, 14 septembre 2012, http://www.lepoint.fr/monde/naufrage-en-mediterranee-les-familles-denoncent-l-inertie-de-la-tunisie-et-de-l-europe-14-09-2012-1506276_24.php

« En Tunisie, le naufrage de Lampedusa suscite émotion et débat », *Libération*, 14 septembre 2012, http://www.liberation.fr/monde/2012/09/14/en-tunisie-le-naufrage-de-lampedusa-suscite-emotion-et-debat_846314

Annexe 1 : Systèmes de secours et de contrôle au large de Lampedusa





Tunis le 10/09/2012

**Au Consul de la république tunisienne à Palerme,
Au directeur du centre d'accueil de Lampedusa,
A la questure d'Agrigente,**

**Monsieur le Consul,
Monsieur le directeur,
Monsieur le responsable de la questure,**

Nous sommes une organisation tunisienne accompagnant depuis notre création en 2011 les familles tunisiennes de migrants disparus en mer. Nous vous sollicitons dans le cadre de notre accompagnement des familles des personnes impliquées dans le naufrage ci-dessous.

Dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 septembre 2012 a eu lieu un naufrage impliquant environ 130 personnes aux alentours de Lampione. Environ 56 survivants auraient été secourus et conduits sur l'île de Lampedusa.

Nous vous sollicitons au nom du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, afin d'obtenir la liste des personnes secourues et présentes en Sicile ainsi que l'identité, si elle a été établie, des personnes retrouvées mortes. Cela afin de répondre aux attentes des familles tunisiennes qui nous sollicitent concernant le sort de leurs proches.

Avec nos remerciements et nos sincères salutations,

**Abderrahmane Hedhili
Président du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux**

Coordonnées :
Téléphone : + 216 974 56 541
Fax : +216 71 257 665
E-mail : forum.tdes@gmail.com, migration.ftdes@gmail.com



Tunis, 10/09/201

**Egregio Console,
Egregio Questore
Egregio Direttore,**

Nella notte tra giovedì 6 e venerdì 7 settembre 2012 si è prodotto un naufragio che implicava circa 130 persone nelle acque circostanti l'isola di Lampione. Circa 56 sopravvissuti sono stati soccorsi e portati sull'isola di Lampedusa.

Noi siamo una organizzazione tunisina che accompagna, dalla nostra creazione, nel 2011, le famiglie tunisine dei migranti dispersi in mare. Nell'ambito della nostra attività d'accompagnamento dei familiari dei migranti dispersi in mare, vorremmo ottenere la lista delle persone soccorse e presenti in Sicilia in seguito al naufragio a cui facevamo riferimento sopra, e l'identità, se è stata stabilita, delle persone ritrovate cadaveri nello stesso tragico naufragio.

Avanziamo questa richiesta, a nome del Forum Tunisino per i diritti economici e sociali, per rispondere alla domande delle famiglie tunisine che ci sollecitano riguardo alla sorte dei loro familiari.

Ringraziandola della collaborazione le porgo i miei più cordiali saluti.

Abderrahmane Hedhili
Président du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Téléphone : +216 974 56 541
Fax : +216 71 257 665

E-mail : forum.tdes@gmail.com, migration.ftdes@gmail.com



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Communiqué de Presse

Des dizaines de nouveaux morts et disparus au large de Lampedusa : jusqu'à quand ?

Le jeudi 6 septembre, une embarcation transportant environ 130 personnes dont au moins dix femmes et cinq enfants a sombré aux alentours de l'îlot de Lampione à 19 kilomètres de Lampedusa. L'appel de détresse a été donné le 6 septembre par téléphone satellite avant que les recherches ne commencent. Ont été mobilisés des bateaux des gardes-côtes, des carabinieri, de la garde financière italienne, trois navires de l'OTAN (un turc, un allemand et un italien) ainsi que des plongeurs et des bateaux privés. Deux cadavres ont été retrouvés. Cinquante-six personnes auraient été secourues et emmenées vers le centre d'accueil de Lampedusa puis vers les centres fermés en Sicile. Nous sommes sans nouvelles des autres personnes qui se trouvaient à bord.

Devant la situation intenable de la multiplication des naufrages dans le canal de Sicile, et devant la peine des familles et des personnes solidaires choquées par cet incident, le FTDES demande :

- 1) La communication de la liste des naufragés enregistrés par les autorités italiennes, que ces personnes aient été secourues ou retrouvées mortes.
- 2) La création d'une commission d'enquête mixte incluant des représentants des familles, du gouvernement et de la société civile concernant ce naufrage afin de faire toute la lumière sur les circonstances dans lesquelles le bateau a coulé et le sort des personnes qui se trouvaient à bord. Cela afin que ce cas fasse l'objet d'une prise en charge rapide et sérieuse tout comme il est nécessaire pour les autres cas de naufrages dans lesquels ont été déclarés des disparus.
- 3) Que les familles des victimes soient soutenues, prises en charge psychologiquement et indemnisées par le gouvernement tunisien.
- 4) L'arrêt de la collaboration de la Tunisie avec la politique de fermeture des frontières menée par l'Union Européenne. Cela afin que les personnes qui souhaitent émigrer puissent le faire dans des conditions sûres et régulières et non au péril de leur vie.
- 5) L'arrêt des expulsions vers la Tunisie, notamment des personnes ayant subi un tel naufrage.

Une conférence de presse se tiendra dans les locaux du FTDES le mercredi 12 septembre 2012 à 10h30, 47 rue Ferhat Hached à Tunis.

Le président du FTDES

Abderrahmane Hedhili

Pour les Droits Economiques et Sociaux



**Communiqué de presse -
Faisons cesser les massacres grâce à des voies d'entrées légales et un
système européen de secours en mer.**

Il reste encore plusieurs points à éclaircir au sujet de la tragédie qui s'est déroulée au large de l'île de Lampedusa dans la nuit de jeudi à vendredi 7 septembre 2012. Certains soutiennent la thèse du naufrage et d'autres celles des passeurs qui, une fois à proximité des côtes, auraient jeté les migrants à la mer. Le nombre de disparus comme celui des personnes présentes à l'origine dans l'embarcation n'est pas clair non plus. Bien que nous ne soyons pas indifférents à découvrir si nous nous trouvons face à des trafiquants sans cesse plus brutaux et sans scrupules, ou à connaître le nombre réel de disparus, nous considérons cependant vain de se limiter à ces aspects, en perdant de vue par là même le problème principal du caractère récurrent de ces tragédies.

Afin de les éviter, et nous y consacrons tous nos efforts et nos forces, il est nécessaire de modifier la législation actuelle qui empêche l'accès légal en Italie et en Europe, croyant ainsi pouvoir arrêter les mouvements migratoires par la répression.

Il est nécessaire de repenser les objectifs du programme Frontex, aujourd'hui mis en place afin de refouler qui embarque dans le but de rejoindre les côtes italiennes et européennes. Une régulation constante de la mer Méditerranée est certes nécessaire, mais bien pour repérer qui peut être en difficulté et lui porter immédiatement secours. Même dans ce dernier cas, il n'est en effet

pas encore clair si les migrants avaient été repérés à temps par les surveillances aériennes ou maritimes pour les secourir et éviter de nouvelles victimes.

Nous demandons que quiconque ayant été secouru et se trouvant actuellement dans le centre de Contrada Imbriacola soit transféré le plus rapidement possible de Lampedusa vers un centre d'accueil adapté, en garantissant qu'aucune expulsion ne soit mise en œuvre et que ceux qui le souhaitent puisse effectuer une demande d'asile. Il est en particulier nécessaire de garantir un accueil adapté aux mineurs qui, comme on le sait, sont protégés par la loi de manière distincte des adultes.

Nous demandons que soit communiqué aux autorités tunisiennes l'identité des survivants afin que les familles puissent être informées, et ainsi leur éviter le calvaire des familles des 250 disparus qui depuis plus d'un an cherchent en vain à obtenir des nouvelles de leurs proches. Dans le but d'accélérer la communication et rassurer le plus rapidement possible les familles nous demandons que les survivants soient autorisés à les contacter directement.

Nous demandons enfin que les organisations de protection indépendante soient autorisées à accéder au centre pour pouvoir parler avec les naufragés et mettre en action les réseaux sociaux sur le territoire et au niveau international pour assurer un soutien adéquat.

Tunis, Rome, le 10 septembre 2012



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

Le naufrage des 6-7 septembre à la lumière de la situation migratoire entre l'Italie et la Tunisie

**Table ronde organisée par le
Forum Tunisien pour les Droits Économiques et
Sociaux (FTDES)
et le
Réseau Euro-Méditerranéen pour les Droits de l'Homme
(REMHDH)**

Hotel Majestic – Tunis
28 septembre 2012

Programme

8:30 : Accueil des participants

9h00 : Ouverture de la table ronde par le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES). Interventions :

Ministre de la Culture, Représentant du Secrétariat d'État chargé de l'immigration et des Tunisiens de l'étranger, Réseau Euro-Méditerranéen pour les Droits de l'Homme (REMDH) Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), Conseil National des Libertés en Tunisie (CNLT), Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LTDH), Institut Arabe des Droits de l'Homme

10h00 : Pause

10h30 : Politiques migratoires, systèmes de secours et systèmes de contrôle dans le canal de Sicile

Nicanor Haon (FTDES) : Les politiques migratoires européennes et tunisiennes dans le canal de Sicile

Lorenzo Pezzani (Watch The Med) : Systèmes de secours et systèmes de contrôle migratoire dans le canal de Sicile

Alizée Dauchy (Migreurop) : La situation des arrivants à Lampedusa et le système italien d'expulsions

12h30 : Déjeuner

14h00 : L'émigration et les disparus en mer dans le contexte juridique, économique et social de la Tunisie

Abdeljellil Bedoui (FTDES) : Le contexte économique de l'émigration tunisienne

Hassan Boubakri (Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile - CETUMA): La criminalisation de l'émigration irrégulière au regard des conventions internationales

15h30 : Pause

16h00 : Discussion et recommandations



LAMPEDUSA, TOUS COUPABLES !



Le Temps

Quotidien indépendant

TUNIS - Mardi 11 Septembre 2012 - 24 Chawal 1433 - N°: 12.675/ 37^{ème} année - Prix 600 millimes / e-mail: redaction@letemps.com.tn

Le Qatar décide l'expulsion de Sakher El Materi

P.3



Compagnie des Phosphates Gafsa (CPG)

Le ministre de l'Industrie admet : «Des lacunes dans les premiers résultats des recrutements»

• Les résultats définitifs seront proclamés à partir de demain

P.3

Dans une interview au Figaro.fr (hier)

Moncef Marzouki met Ennahdha en garde !



► **“Halte à toute tentation de mainmise sur les rouages de l'Etat”**

► **“Je préfère tous les effets pervers de la liberté d'expression à la censure”**

► **“La Tunisie ne plonge pas dans l'islamisme”**

P.2

Négociations sociales

Ça a l'air de marcher

□ **L'UGTT souhaite que les 120000 salariés des entreprises et établissements publics bénéficient des mêmes augmentations accordées aux agents et cadres de la fonction publique : 70 dinars**

□ **Le taux d'augmentations salariales dans le secteur privé tournerait autour de 9% de la masse salariale de 2011**

Les négociations sociales dans le secteur public (offices, établissements et entreprises publics) ont démarré vendredi dernier. Une commission mixte regroupant des représentants du gouvernement et des négociateurs mandatés par l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) s'est réunie, au siège du ministère des Affaires sociales, conformément au protocole d'accord relatif aux négociations sociales paraphé le 15 août par le Premier ministre, Hamadi Jebali, et le secrétaire général de l'UGTT, Hassine Abbassi.

Il ressort de cette première réunion que les représentants du gouvernement ont proposé des taux d'augmentations salariales similaires à ceux appliqués en 2011 sous le gouvernement de transition de Béji Caïd Essebbi, en l'occurrence entre 3,7% et 4,7% de la masse salariale de l'année 2011 selon les catégories.



P.3

Faits-divers

Cambrioleur récidiviste

De peur d'un scandale, elle tue sa propre fille

A peine gracié, il renoue avec sa seconde nature

Braquage à l'intérieur d'un hôpital

L'art de la communication dans les nouvelles versions gouvernementales

«Vous avez le droit de poser les questions que vous voudrez, mais pas toutes...»

Quels sont les préparatifs du ministère du Transport à l'occasion de la rentrée scolaire ? A quelques jours de la reprise des cours, élèves, étudiants et parents s'interrogent sur les mesures prises par le ministère de tutelle et les

sociétés de transport pour garantir les voyages des jeunes usagers dans les meilleures conditions possibles. Cette question simple et légitime semble déranger le ministre du Transport. Il a en fait, refusé de se prononcer sur la question en

attendant la conférence de presse. Les mêmes consignes ont été données aux responsables de la Transu, c'est ce qui a été déclaré hier matin, sur les ondes de la Radio Nationale lors d'une émission diffusée le matin.

P.2

Emploi

L'INS annonce à la fois une baisse du chômage et une baisse de la création d'emplois

Quand les statistiques jonglent avec les paradoxes

P.5

Angles

Déficit budgétaire et lutte contre les inégalités

L'enclume et le marteau

Par Dr. Ezzeddine B.Hmida

P.5

Jeux paralympiques

La Tunisie 14ème, sur 162 pays !

Egypte-Tunisie, en amical, le 16 octobre ?

Championnat (Mise à jour) EST-CSHL (17h à El Menzah)

Enjeu de taille

CSS

Hamza Jebnoun signe pour 3 ans



PP. 18-19

Clin d'œil

Ivresse du pouvoir et bateau ivre...

Un homme politique est-il « hors la loi » pour se permettre de déclarer publiquement qu'il faut abattre les médias ? Bien sûr, cela va être démenti ou « allégué » mais le grand mal est fait et la déclaration de guerre est inévitable !

Bravo ! Faites couler l'eau et le bateau !

Fathi EL MOULDI



L'éditorial

Tant qu'il y aura des Lampedusa

Plutôt que de se morfondre en formules compassées, la Tunisie, tout entière, ANC, présidence, gouvernement, partis au pouvoir, partis de l'opposition et la société civile, toutes composantes confondues, auraient pu, au moins, réfléchir à un acte de solidarité et qui ne soit pas à connotations politiques. Chacun essaie de récupérer cette tragédie pour en faire des munitions à décharger sur l'adversaire. Le nombre de morts, noyés ? Recensons déjà les rescapés...

La sagesse prédit, dans ce genre de circonstances, de méditer, toujours,

l'exemple qui vient d'en haut : se taire ! Laisser le silence parler... Se recueillir chacun comme il sait le faire à la mémoire de nos enfants, oui, nos enfants, y compris des mères et des bébés, qui, dans les profondeurs de ces eaux tristes, poussent une dernière plainte, lancent un dernier regard accablant.

Oui, ils nous accablent de ce regard qui nous persécute ; ils nous infligent le châtiment de ce destin toujours épiqué et ricanant face à l'immense immensité des vagues dévoreuses d'espoir, mais tout aussi glaciales que

la bienséance de la bonne conscience que nous finissons toujours par nous réinventer au point que Lampedusa est banalisée, toujours aussi promptement archivée dans les méandres administratifs. Il y aura encore des Lampedusa. Ce mirage avait été déjà inventé par le régime Ben Ali, incapable de donner de l'emploi aux désespérés. Mais, ce mirage est, aujourd'hui, comment dire, entretenu parce que le raz-de-marée de la course au suicide n'est toujours pas endigué.

Raouf KHALSI



182077

PACK JEUNE ATB
Jeunes et jeunes actifs, réalisez vos projets.

1 Complexe 1 Carte 1 Cadeau 1 Cadeau 1 Cadeau

JUNE

ATB

102977

تعرف
يقربلي
حتى
أنا
يقربلي
لا لا
أنا
أنا

Bon Week-End

Decouvrez le monde de
Cap Bon

Bon week end

Comme chaque samedi,
notre supplément gratuit
Bon Week-end. Exigez-le
auprès des revendeurs

31ème jour... le sit-in
se poursuit, soutenez
Dar Assabah
pour la liberté
d'expression

Fondateur : Habib CHEIKHROUHO

Le Temps

Quotidien indépendant

TUNIS - Samedi 29 Septembre 2012 - 13 Dhou El Kadda 1433 - N°: 12.690/37ème année - Prix 700 millimes / e-mail: redaction@letemps.com.tn

Conséquence de l'attaque contre l'Ambassade américaine

40 mille croisiéristes boudent la Tunisie

• Et pourtant 3500 touristes ont accosté avant-hier au port de la Goulette à l'occasion de la journée mondiale du tourisme

PP. 3 et 5

Drames de Lampedusa

Les sociétés civiles tunisienne et italienne mettent la pression



« Il reste encore plusieurs points à éclaircir au sujet de la tragédie qui s'est déroulée au large de l'île de Lampedusa dans la nuit de jeudi à vendredi 7 septembre ». Certes, il reste encore plusieurs points à éclaircir au sujet des tragédies qui ont eu lieu depuis des mois de Méditerranée et qui ont coûté la vie à des centaines de jeunes tunisiens à la fleur de l'âge. Conscient de ce problème récurrent qui se pose de plus en plus dans notre pays, la société civile tunisienne ainsi que celle internationale plus particulièrement, italienne ne cessent de demander aux autorités concernées de créer une commission d'enquête mixte.

Suite au sit-in qu'ils ont observé à la Kasbah

Des journalistes de Dar Assabah décident d'entrer en grève de la faim



❑ Impasse dans les négociations avec le gouvernement
❑ La rencontre avec Lotfi Zitoun était infructueuse

PP. 3 et 5

A l'écoute du Palais

PP. 2

La torture dans tous ses états

Briser le silence, oui, mais...



Si pendant l'ancien régime les victimes étaient réduites au silence malgré elles, au jour d'aujourd'hui, se taire c'est laisser perdurer une situation du passé qui a continué chez ceux qui ont gardé les réflexes du passé et n'ont pas cru bon de changer les procédés dont on usait pendant l'ancien régime, pour sévir, punir, par tous les moyens qu'il faut à tomber dans des bavures et des injustices.

PP. 4

Grève d'avertissement des instituteurs, le 4 octobre

Le syndicat dénonce des «manquements» dans l'application des accords

Le syndicat général de l'enseignement de base a annoncé, hier, le maintien de la grève générale des instituteurs prévue pour le 4 octobre dans toutes les écoles de base du pays en signe de protestation contre le revirement du ministère de l'Education quant à l'application des accords signés précédemment. «Ce débrayage se situe dans le cadre de la défense des revendications légitimes

des instituteurs et de la lutte contre une politique visant à porter atteinte aux droits matériels, moraux et syndicaux des enseignants », a déclaré Taher Dhaker, secrétaire général du syndicat rattaché à l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) lors d'une conférence de presse tenue hier à Tunis.

PP. 3

Instance des Elections

Indépendance ; transparence : est-ce trop demander !

PP. 3

Sports

CAN 2013

Trio mauritanien pour Tunisie - Sierra Leone



CA

Confiance renouvelée à Casoni



ESBK

Saïd Boujbel jette l'éponge



Nabil Maïloul raconte son idylle avec l'Espérance :

"C'est tout un système : l'amour des couleurs, la gagne, la solidarité, l'état d'esprit"

PP. 18-19

CLIN D'ŒIL

« ACCUSÉS ? LAVEZ-VOUS » !

C'est la grande stupeur : la victime d'un viol (collectif) est accusée d'atteinte à la pudeur ! Le problème majeur tient au fait que les accusateurs sont les violeurs !

Certes, juridiquement, tout peut être dans « l'ordre » mais quand ce sont des agents de l'ordre, ça fait désordre !

Fathi EL MOULDI



L'editorial

Exagérations...

L'information tombe tel un couperet : 40 mille croisiéristes boudent la Tunisie, dégât collatéral des malheureuses attaques, par des fous furieux, contre l'Ambassade américaine. C'est tout de même exagéré comme réaction.

Car même si, en aucun cas, les Tunisiens ne toléreraient que les chancelleries et les ressortissants étrangers soient pris à partie par les groupuscules extrémistes, il faut quand même rappeler au bon souvenir de nos amis occidentaux la dimension hospitalière de notre pays, sa vocation de carrefour des civilisations et de creuset du multi-culturelisme et du multi-confessionnalisme.

Nous compassions au sentiment

d'insécurité que ressentent aujourd'hui les Américains et, particulièrement, ceux d'entre eux qui exercent dans des missions diplomatiques dans les pays où s'est réalisé le Printemps arabe, avec son corollaire, la renaissance islamique.

Mais les Américains eux-mêmes, depuis déjà les Faucons de Bush et ses congénères idéologiques, l'avaient « planifié » dans leurs scénarii tenant aux mouvances potentielles du monde arabo-musulman. Le Printemps arabe s'est réalisé quelque part aussi avec leur bénédiction parce que les «dictateurs amis» devenaient un peu trop embarrassants et carrément compromettants. Il fallait donc en finir avec l'exception (de dicta-

ture) arabe, et appuyer le processus de démocratisation. Peut-être, sans doute, n'a-t-on pas évalué scientifiquement la composante religieuse au nom de laquelle renaissent d'anciennes / nouvelles orthodoxies extrémistes. Le Parti d'Ennahdha lui-même, qui se proclame d'essence, démocratisante est débordé par le phénomène. Sauf qu'on a bien vu les pouvoirs publics remettre de l'ordre et sécuriser les missions diplomatiques en Tunisie. Un pays qui refusera toujours la violence et qui ne permettra pas que des milliers de croisiéristes le boudent à cause d'une poignée de voyous.

Raouf KHALSI

www.atb.tn

Epargne الخیر

ATB réalisez

سيف الخير، تلقى الخير بزايد.

ATB

102977